

2017/CP78

Le CESW demande le maintien de la concertation sociale suivant le «Modèle mosan»

Dans un courrier adressé aux Présidents de partis, les interlocuteurs sociaux wallons demandent le maintien de la concertation sociale telle que celle menée jusqu'à présent avec le Gouvernement wallon (en s'appuyant sur des expériences positives de certains dossiers comme celui de la réforme des aides à l'emploi).

Ils insistent également sur l'importance de poursuivre les dossiers en cours – notamment la mise en œuvre de la réforme de la fonction consultative – et de respecter les échéances.

Il y a un an, jour pour jour, le Gouvernement wallon et les interlocuteurs sociaux signaient le Pacte pour l'Emploi et la Formation. Ce dossier de la réforme des aides à l'emploi témoigne de la réussite du « Modèle mosan », impliquant de manière approfondie les interlocuteurs sociaux. En effet, dès le printemps 2015 et en cohérence avec la déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a indiqué aux interlocuteurs sociaux sa volonté de conclure un Pacte pour l'Emploi et la Formation dont un premier chapitre serait consacré à la réforme des aides à l'emploi, régionalisées suite à la Sixième réforme de l'Etat. Il a donné du temps aux interlocuteurs sociaux (au Groupe des Partenaires Sociaux Wallons – le GPS-W) pour élaborer leurs propositions qui ont été finalisées en novembre 2015. Ces propositions quasi unanimes (sauf activation ou réductions de cotisations sociales pour les jeunes) ont été reprises par le Gouvernement, transposant ainsi l'esprit de la concertation sociale : si les interlocuteurs sociaux parviennent à un accord, dans un cadre budgétaire donné, le pouvoir politique le met en œuvre. L'accord entre le GPSW et le Gouvernement a été scellé fin janvier 2016. Ensuite, le processus décrétal classique a été mis en œuvre : avant-projet de décret, d'arrêtés, première, deuxième et troisième lectures, vote au Parlement, ... Les interlocuteurs sociaux ont repris leur rôle consultatif « classique » au travers du CESW. L'accord préalable a permis d'accélérer cette phase et de maintenir un esprit de consensus entre interlocuteurs sociaux.

La réforme des aides à l'emploi et la mise sur pied du contrat d'insertion ne constituent cependant que deux chapitres des six chapitres du Pacte pour l'emploi et la Formation. Deux autres chantiers du Pacte demandent en particulier d'être activés dans les semaines et mois qui viennent : le développement de la formation en alternance et la réforme des incitants à la formation. La réforme des APE est en bonne voie, elle a fait l'objet également d'un accord avec le GPS-W et d'un suivi régulier, il ne faudrait pas qu'elle s'arrête subitement.

Par ailleurs, la situation économique et sociale de la Wallonie, mais aussi celle de l'environnement ou de la trajectoire budgétaire appellent à une poursuite sans relâche des efforts en vue du redéploiement de la Région notamment au travers des actions portant sur la poursuite du Plan Marshall 4.0, son évaluation ; la politique industrielle et d'innovation ; la reprise par la Wallonie du paiement des allocations familiales ; le vieillissement de la population ; la mobilité des personnes et des biens ; le logement ; l'énergie ; sans oublier l'enseignement où une amélioration de la qualité devrait être apportée par le Pacte d'excellence.

Les interlocuteurs sociaux insistent pour que les dossiers en cours soient poursuivis, comme la mise en œuvre du décret portant réforme de la fonction consultative et la mise en place rapide des pôles. Ils demandent également que la méthode de concertation innovante du « Modèle mosan » appliquée aussi au Plan Marshall 4.0 et à la réforme de la fonction consultative se poursuive sur d'autres dossiers socio-économiques importants pour la Wallonie. Ils sont décidés à poursuivre leurs travaux de concertation, de consultation pour le redéploiement de la Région.

Le Conseil économique et social de Wallonie est l'organisme régional de concertation et de consultation qui réunit les représentants des organisations patronales et syndicales.

Véritable plate-forme de la concertation sociale, le CESW exerce 3 missions visant à favoriser le développement économique et social de la Wallonie. Trois responsabilités qui interagissent pour déboucher sur une aide à la décision du pouvoir politique.

- *Le CESW rend des avis sur les thématiques économiques et sociales prises au sens large.*
- *Le CESW organise la concertation entre partenaires sociaux, d'une part, et entre ceux-ci et le Gouvernement, d'autre part*
- *Le CESW assure le «Secrétariat» de conseils spécialisés*

Suivez l'actualité du CESW sur les réseaux sociaux :



@ceswallonie



ceswallonie



Conseil économique et social de Wallonie